



DÉCLARATION DE DONOSTIA-SAN SEBASTIÁN EN FAVEUR DU «VIVRE-ENSEMBLE» DANS LES VILLES

Les villes réunies au Palais d'Aiete de San Sebastián, rebaptisé Maison de la Paix et des Droits de l'Homme, siège également de l'Institut pour la Gouvernance démocratique, adoptent cette

DÉCLARATION:

1.- Nos villes sont le reflet de la réalité sociale d'un monde globalisé, complexe et interdépendant et elles expriment les problématiques, les contradictions et les conflits multiples, de nature diverse et propres aux temps présents.

Ces situations entraînent de graves difficultés pour «vivre ensemble» et pour la cohésion sociale des villes.

Néanmoins, bien que nos problèmes soient différents, nous partageons un même objectif, celui de soutenir une culture civique qui permette de surmonter les obstacles entravant le plein exercice de la citoyenneté des femmes et des hommes, l'accès aux droits fondamentaux et aux services essentiels, ainsi que le rejet des attitudes violentes, intolérantes et xénophobes.

2.- Notre expérience et nos efforts partagés pour faire de nos villes des espaces de rencontre, de connaissance réciproque, d'interculturalité et d'égalité (en définitive, des cadres essentiels pour la promotion des droits humains) nous ont rendus particulièrement sensibles au rôle que les villes doivent jouer dans le dépassement des crises que nous subissons (économiques mais aussi politiques, avec une perte de confiance envers les institutions et les valeurs démocratiques), ainsi que dans la construction nécessaire du «vivre-ensemble» et dans les processus de réconciliation et d'entente civique, afin de surmonter des situations de violence.



3.- Dans les sociétés modernes, les villes sont des lieux d'accueil et d'intégration des personnes, de métissages identitaires, qui respectent la pluralité culturelle perçue comme une richesse, la liberté de circulation transfrontalière, expression de la citoyenneté cosmopolite, sans discriminations migratoires pour des raisons ethniques, de nationalité, culturelles ou xénophobes.

Les villes sont l'espace de protection et de garantie des droits, de la mixité des relations sociales entre les habitants autochtones et la population migrante et du déplacement des êtres humains à la recherche de leurs projets de vie et de bonheur, favorisant la coexistence dans la diversité, ainsi que l'innovation et la créativité des villes.

Dans la polyphonie de la ville, les êtres humains, hommes et femmes, ont acquis l'expérience et les savoirs de la diversité qui nous est donnée de vivre aujourd'hui.

4.- Mais il est vrai aussi que les villes sont les lieux où émergent les conséquences négatives de la mondialisation, ainsi que les conflits linguistiques, culturels, sociaux ou identitaires entre des groupes et des populations. C'est pourquoi les villes apparaissent comme des territoires en conflit, des lieux de ségrégation ou d'exclusion.

Nous considérons que les villes sont des lieux d'opportunités où les gouvernements locaux se doivent d'agir avec conviction, et où la participation des citoyens est essentielle pour rééquilibrer les inégalités sociales; mais aussi des espaces de culture de paix et de coexistence pacifique pour tous, où la diversité et les identités doivent être reconnues et respectées.

5.- Ainsi, la ville est un lieu où il est possible d'humaniser les conflits et de co-responsabiliser toutes les parties, afin d'atteindre l'objectif de l'inclusion face à l'exclusion ou à l'auto-exclusion.

Le travail en faveur de la paix dans la justice, de l'inclusion sociale, de l'interculturalité, de la résolution des conflits (privilégiant la raison plutôt que la force), de l'éducation pour la paix et du vivre-ensemble est une tâche relevant de notre responsabilité en tant que Maires, mais aussi un



engagement politique qui doit se traduire à tous les niveaux de la gouvernance locale et se matérialiser dans les politiques publiques garantes des droits, comme l'urbanisme et le logement, l'écologie, mais aussi l'éducation ou la culture.

Toutes ces disciplines peuvent contribuer, toujours dans le respect des droits humains, à la construction d'un « vivre-ensemble » fondé sur plus de justice, de liberté et d'inclusion. C'est notre responsabilité.

6.- Les villes réunies à Saint-Sébastien s'engagent à respecter ces objectifs ; elles s'engagent également à travailler en réseau en vue du partage efficace des informations et de l'échange des projets, des pratiques et des expériences entre agents et élus municipaux.

Dans ce sens, l'année prochaine nous organiserons d'autres journées d'étude et de suivi des projets liés à la culture du «vivre-ensemble», à la protection des droits humains et aux programmes d'éducation aux valeurs démocratiques.

Nous allons également nous appuyer sur les processus de pacification et de réconciliation engagés par nos différentes villes et nous encouragerons des politiques de coopération décentralisée et de développement.

7.- Cette Maison de la Paix et des Droits humains assurera la coordination du travail de communication entre les villes signataires de cette Déclaration, les Instituts des droits humains et les organisations associatives qui proposent des expériences alternatives ; nous souhaitons par ailleurs accueillir de nouvelles villes partenaires.

Et dans ce projet, nous souhaitons compter sur l'importante contribution de la Commission d'Inclusion Sociale, Démocratie participative et Droits Humains de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis) et de la FEMP (Fédération Espagnole des Villes).

À Donostia-San Sebastián, le 14 décembre 2010